

## AVIS

### Enquêtes publiques

## PRÉFET DE LA DRÔME

### Avis d'enquête publique

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique environnementale unique portant sur une demande d'autorisation de prélèvement d'eau souterraine dans la grotte du trou de l'Aygue et sur un permis de construire en vue d'un projet de turbinage par une micro-centrale à créer sous le réservoir de Saint-Alexis sur la commune de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS  
présenté par la Société Publique Locale de l'Aygue  
Les communes de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS  
et de LA-CHAPELLE-EN-VERCORS  
sont affectées par le projet

Par arrêté, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de **32 jours consécutifs** se déroulera du **mardi 22 octobre 2024 au vendredi 22 novembre 2024 inclus**, sur la commune de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, siège de l'enquête unique.

Le projet situé sur la commune de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS est soumis à une enquête publique environnementale unique qui porte sur :

- une Autorisation Environnementale Unique AEU-IOTA au titre de la loi sur l'eau,
- un permis de construire.

Ce projet relève de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux, Aménagement, rubrique n°1.1.2.0 Prélèvement dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, rubrique n°2.2.1.0 Rejet dans les eaux douces superficielles.

A l'issue de l'enquête publique, la SPL de l'Aygue se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un permis de construire délivré par le Préfet de la Drôme, assorti du respect de prescriptions, ou un refus. Le Préfet sera également l'autorité compétente pour délivrer l'Autorisation Environnementale Unique au titre de la loi sur l'eau, éventuellement assortie du respect de prescriptions ou un refus. Monsieur Henri VIGIER, Ingénieur agronome, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alain VALADE, Cadre de l'industrie, retraité, en qualité de suppléant par le tribunal administratif de Grenoble.

**Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête** constitué notamment d'une étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis et les avis recueillis pendant la phase d'examen du dossier :

- sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

onglet Publications/Publications légales et avis/Accès aux différentes publications/AOEP: Avis d'ouverture d'Enquêtes Publiques/ Liste des enquêtes classées par VILLE.

Le dossier d'enquête publique est également communicable, avant et pendant l'enquête, à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, au bureau des enquêtes publiques.

**Les observations et propositions du public** pourront, pendant la durée de l'enquête, être :

- consignées par écrit directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé, ouvert à cet effet à la mairie de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, siège de l'enquête publique unique ;
- saisies directement via le formulaire en ligne sur le site internet de l'État sus-mentionné ;

- transmises par courriel à l'adresse suivante : [pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr), avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- envoyées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête, à la mairie siège de l'enquête :

Mairie de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, 2 place de la mairie 26420 SAINT-AGNAN-EN-VERCORS  
Les observations transmises par voie dématérialisée seront visibles sur le site internet des services de l'État, après modération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, aux jours et heures suivants :

- le **mardi 22 octobre 2024 de 09h00 à 12h00**,
- le **jeudi 7 novembre 2024 de 09h00 à 12h00**,
- le **vendredi 22 novembre 2024 de 09h00 à 12h00**.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Jacques ARMAND Président de la SPL de l'Aygue, 2 place de la mairie 26420 SAINT-AGNAN-EN-VERCORS  
Mail : [sgoumarre.mairiestagnan@orange.fr](mailto:sgoumarre.mairiestagnan@orange.fr)  
Tél : 04 75 48 20 67

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur puis la décision seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, et en préfecture de la Drôme - bureau des enquêtes publiques, et sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) .

428058100

## PRÉFET DE LA DRÔME

### Avis d'enquête publique COMMUNE DE DONZÈRE

Par arrêté préfectoral, le préfet de la DRÔME a prescrit l'ouverture d'une enquête publique environnementale portant sur la création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune de DONZÈRE (26 290).

Cette enquête, d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulera du **lundi 23 septembre 2024 - 09h00 au vendredi 25 octobre 2024 - 17h00** à la mairie de DONZÈRE.

Le projet soumis à enquête publique porte sur la création d'une Zone Agricole Protégée d'environ 658 ha sur la commune de DONZÈRE.

À l'issue de la procédure d'enquête publique et après avoir recueilli l'avis du conseil municipal, le Préfet de la Drôme statuera par arrêté préfectoral sur la demande de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune de DONZÈRE.

Pour cette enquête publique, Monsieur Denis ECARNOT, Receveur régional au Ministère du Budget, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard BARRIERE, cadre EDF, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les avis recueillis pendant l'instruction du dossier, peut être consulté par le public :

- aux jours et heures d'ouverture de la mairie de DONZÈRE sur support papier et sur un poste informatique ;
- lors des permanences du commissaire enquêteur, précisées ci-après ;

- sur le site internet des services de l'État en Drôme (Accueil/Publications/Publications légales et avis/Accès aux différentes publications/AOEP: avis d'ouverture d'enquêtes publiques/Liste des enquêtes classées par ville) ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser des observations ou des propositions sur le projet soumis à enquête publique :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie siège de l'enquête ;
- par correspondance adressée au commissaire enquêteur en mairie siège de l'enquête: mairie de DONZÈRE, 10 rue Frédéric Mistral, 26 290 DONZÈRE ;
- par courriel à l'adresse:

[pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr)

- sur le formulaire en ligne disponible sur le site internet des services de l'État en Drôme ;

- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences à la mairie de DONZÈRE.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations et propositions, à l'occasion des permanences qu'il tiendra à la mairie de DONZÈRE, aux jours et heures suivants :

- le **lundi 23 septembre 2024 de 09h00 à 12h00**,
- le **mardi 15 octobre 2024 de 14h00 à 17h00**,
- le **vendredi 25 octobre 2024 de 14h00 à 17h00**.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de DONZÈRE
- sur le site des services de l'État en Drôme : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)
- à la préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques).

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Marie FERNANDEZ  
Maire de DONZÈRE  
10, rue Frédéric Mistral  
26 290 DONZÈRE  
Tél : 04 75 49 70 30  
Mail : [mairie@donzere.net](mailto:mairie@donzere.net)

420938400

## COMMUNE DE ROMANS-SUR-ISÈRE

### Enquête publique portant sur le déclassement de voies communales

Par arrêté n°AM2024/496 du 03/09/2024, Madame le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement des rues Lucie-Aubrac et des Marronniers ainsi que de la partie nord de l'avenue du Vercors et de la rue Francis-Poulenc et a désigné Monsieur Bernard BRUN comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à l'Hôtel de Ville de Romans-sur-Isère du 23/09/2024 au 07/10/2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier complet est consultable en mairie et sur le site internet de la Commune dans la rubrique Annexes > Enquêtes publiques ([www.ville-romans.fr](http://www.ville-romans.fr)). Le commissaire enquêteur tiendra 2 permanences en mairie les :  
- **mardi 24/09/2024 de 14h à 17h**,  
- **lundi 07/10/2024 de 14h à 17h**.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie,
  - à l'adresse mail : [foncier@ville-romans26.fr](mailto:foncier@ville-romans26.fr) avec inscrit en objet la mention « pour le commissaire enquêteur »,
  - par courrier envoyé à la mairie avec la mention « pour le commissaire enquêteur ».
- A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public.

425887900

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

### Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



## VALENCE ROMANS AGGLO

### Avis de publicité

M. Nicolas DARAGON - Président  
1, Place Jacques Brel 26000 Valence Tél : 04 75 81 30 30  
mèl : [achats@valenceromansagglo.fr](mailto:achats@valenceromansagglo.fr)  
web : <http://www.valenceromansagglo.fr/>  
SIRET 20006878100166

Groupement de commandes : Oui  
Groupement de commande : Valence Romans Agglo (coordonnateur) / Ville de Valence  
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.  
Durée : 12 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.  
**Objet** : 242038/VRA/DCAMG/Gestion raisonnée et durable des boisements, sentiers de promenade et berges

**Référence acheteur** : 242038  
**Type de marché** : Services  
**Procédure** : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Accord-Cadre  
Lieu d'exécution : 1 Place Jacques Brel 26000 VALENCE  
**Durée** : 12 mois.

**Description** : La gestion raisonnée et durable des boisements, sentiers de promenade et berges est essentielle au fonctionnement des écosystèmes forestiers et consiste en une série de mesures à conserver la santé et la durabilité de ces différents sites à gérer.

**Classification CPV** :  
Principale : **77211500** - Services d'élagage  
Complémentaires : **77231600** - Services de boisement  
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non  
Les variantes sont exigées : Non  
Identification des catégories d'acheteurs intervenant : EPCI  
Marché à accord-cadre à bons de commande.

Montants Annuels HT :  
VRA: minimum 5 000€ HT / maximum 30 000€ HT  
VV: minimum 0€ HT / maximum 30 000€ HT  
TOTAL : minimum 5 000€ HT / maximum 60 000€ HT

**Conditions de participation**  
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** :

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle** :  
Énoncée dans le RC

**Référence professionnelle et capacité technique** :  
**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis** :

Énoncées dans le RC  
Marché réservé : NON  
Réduction du nombre de candidats : Non  
La consultation comporte des tranches : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
Visite obligatoire : Non

**Critères d'attribution** :  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Renseignements d'ordre administratifs** :  
[correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com) - Tél : 04 75 63 76 24  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

**Remise des offres** : 17/10/24 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication** le : 23/09/24  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.valenceromansagglo.fr>

428525100

**Marchés publics**

Agir en proximité  
avec les acheteurs publics et privés

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation

Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

[leadauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://leadauphine.marchespublics-eurolegales.com)